



vous propose le

VIDE-GRENIERS de PEROUSE

(À côté de Belfort, sortie autoroute N°13 Belfort-Glacis,
direction Auchan et Bâle).

26^{ème}, édition

Sur rues, place et
parking environnant la
Mairie et le lavoir

**DIMANCHE
6
SEPTEMBRE
8h à 17h**



Emplacements 12 € les 5 mètres

**Restauration sur place,
tartes flambées maison,
animations**

Site Internet : www.perouse.eu/via_petrosa/accueil.htm

Renseignements : associationviapetrosa@gmail.com
MUNIER Bruno (03 84 21 20 67)



Bulletin d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____

N° : _____ Rue : _____

C.P. : _____ Ville : _____

_____ : _____

Courriel (**écrire très lisiblement** car il nous permet de confirmer l'inscription et envoyer des infos) :
_____ @ _____

Réserve ☐ emplacements de 5 mètres à 12 €, soit un total de €

Souhait particulier : _____

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement et certifie sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à une
vente similaire plus d'une fois dans l'année.

Signature :

REGLEMENT du vide-greniers (à lire et conserver)

1. **Le vide-greniers est réservé aux particuliers.**
2. A moins d'être dûment mandaté, il est interdit de vendre de la nourriture ou des boissons.
3. **Les inscriptions sont closes au maximum 3 jours avant la date de l'évènement.**
4. Aucun remboursement n'est exigible après cette clôture, sauf en cas d'annulation par l'organisation. Les intempéries ne peuvent donner lieu à indemnisation. En cas d'empêchement de dernière minute ou de cas de force majeure dûment justifié, merci de prévenir de votre absence.
5. **Les places sont limitées et attribuées selon l'ordre d'inscription et les souhaits émis.** Ces derniers seront satisfaits dans les limites du possible. Peu d'emplacements permettant le parking, la plupart des exposants devront les garer dans les rues attenantes après déchargement.
6. **Les exposants inscrits seront accueillis de 5h00 à 7h30** à l'entrée de la rue de l'école à côté de la boulangerie Demeusy du « Petit marché ». Le numéro de place est alors donné par les organisateurs qui vous y guident.
7. Toute installation sauvage est interdite. Il n'y a pas d'inscriptions sur place.
8. **Toute personne inscrite doit être présente sur son stand** et en mesure de prouver son identité.
9. **La zone est fermée à la circulation pendant toute l'ouverture au public.**
10. Sauf accord des organisateurs, les exposants ne sont pas autorisés à quitter les lieux avant la fermeture (les extrémités des rues sont par ailleurs bloquées par des véhicules communaux pour raisons de sécurité).
11. Les acheteurs ne peuvent pas entrer avec un véhicule pour récupérer des objets lourds.
12. Les exposants doivent laisser la place pour permettre à un éventuel véhicule de secours de passer.
13. **Les emplacements doivent être rendus parfaitement propres.** Les poubelles et invendus doivent être ramenés à la maison (par suite d'abus, il n'y a plus de bennes à disposition, sauf poubelles jaunes cartons et emballages).
14. Des **toilettes** sont disponibles dans les locaux municipaux. Merci d'en respecter la propreté.
15. Des **boissons, tartes flambées, viennoiseries...** vous sont proposés à la buvette., complétées par d'autres propositions de **restauration**.
16. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vols ou dégradations qui pourraient intervenir au cours de la journée. Ils se réservent le droit d'interdire l'accès à toute personne qui leur semblerait indésirable ou susceptible de troubler l'ordre public.

Nous souhaitons que ce règlement vous garantisse une agréable journée et restons à votre service.



Consignes pour l'inscription

Le règlement est à lire et conserver.

Le bulletin d'inscription est à découper, **signer** et retourner à :
MUNIER Bruno, 13 rue des Cèdres, 90160 Pérouse

(À partir du mois d'août surtout, **merci de contacter l'association avant d'envoyer le bulletin** pour que nous puissions vérifier s'il reste des places disponibles ou répondant à vos souhaits).

- Joindre **une copie recto-verso d'une pièce d'identité valide** avec les numéros et l'autorité de délivrance bien apparents (Réclamé par la préfecture).
- Joindre également **le paiement** :
 - De préférence en chèque rédigé à l'**ordre de Via Petrosa** (plus traçable et plus simple en cas de remboursement).
 - Eventuellement en espèces déposées à l'adresse (les espèces étant légalement interdites dans les courriers postaux).

NB : Vous pouvez retrouver toute l'information sur l'association et les reportages photos des vide-greniers des années précédentes sur notre site Internet.